

LES LIVRES DE LA PREUVE · 3

Un avenir pour le cœur populaire de Casablanca

El Houcine Nasrollah

Édition offerte, campagne législative 2026. Reproduction libre
à titre gracieux, vente interdite.

Préface. Ce quartier m'a tout appris

Ce livre n'est pas une brochure. C'est un contrat. Il contient ce que nous avons déjà fait ensemble, chiffres à l'appui, et ce que je propose de faire entre 2026 et 2030 pour Al Fida - Mers Sultan. Chaque promesse y est adossée à un financement identifié, à une méthode et à un calendrier. Vous pourrez me demander des comptes, page par page. C'est ainsi que je conçois la politique : la preuve avant le discours.

Je suis né à Casablanca au milieu des années 1960. J'ai grandi dans ces rues, entre les ateliers, les commerces et les écoles publiques qui ont fait ce que je suis. Bac en 1984, puis le travail : le commerce d'abord, la promotion immobilière ensuite. J'ai appris la valeur d'un dirham gagné, la parole donnée entre commerçants, la rigueur d'un chantier livré à temps. En 2009, les habitants m'ont accordé une première confiance comme conseiller communal. J'ai alors fait un choix qui résume ma méthode : je suis retourné étudier. Un master en gestion des villes, aménagement du territoire et environnement, obtenu dans une école française, parce qu'on ne gère pas une métropole avec des slogans. On la gère avec des compétences.

Depuis, le mandat a suivi le travail. Élu au Conseil de la ville en 2015, chef du groupe de l'Istiqlal, président de la commission urbanisme et environnement en 2016, dans l'opposition. Député d'Al Fida - Mers Sultan depuis 2021. Vice-président du Conseil de la ville de Casablanca, chargé du patrimoine et des affaires juridiques. Le 20 juin 2026, la direction nationale de l'Istiqlal, sous l'autorité de Nizar Baraka, m'a investi tête de liste pour les législatives de septembre. Je me présente devant vous avec un bilan, pas avec des adjectifs.

Un mot sur la manière de lire ce livre. Chaque chapitre suit la même structure : le constat, le bilan de ce qui a déjà été fait, le programme pour 2026-2030, et une rubrique finale, « ce que cela change pour vous », en trois points concrets. Tous les chiffres cités sont vérifiables : délibérations du Conseil de la ville, questions parlementaires publiées, documents budgétaires, registre du patrimoine. Quand j'utilise un exemple pour illustrer une situation, je le dis explicitement : c'est un cas hypothétique, construit pour rendre la méthode lisible, jamais une anecdote présentée comme vécue. La confiance se construit aussi dans ces détails.

Ce quartier m'a tout appris : le sens du travail, la dignité des gens modestes, la force du commerce de proximité, la mémoire ouvrière qui a bâti cette ville. Ce livre lui rend ce qu'il m'a donné. Il se lit en une soirée. Il se vérifie en quatre ans.

Chapitre 1. Mémoire d'un cœur populaire

Al Fida - Mers Sultan n'est pas une circonscription comme les autres. C'est le cœur populaire de Casablanca. Derb Sultan, où le commerce est une école de vie transmise de génération en génération. L'ancienne médina et ses ruelles où l'histoire de la ville se lit sur les façades. Bab Marrakech, porte marchande depuis toujours. Mers Sultan et ses immeubles qui racontent un siècle d'urbanisme. Ici, on ne parle pas de la ville en théorie. On la vit, trottoir par trottoir.

Imaginez une matinée ordinaire à Derb Sultan. Le rideau de fer d'une épicerie se lève avant le jour. Un artisan ouvre son atelier hérité de son père. Une enseignante traverse le marché pour rejoindre son école publique, la même école, peut-être, que celle qui m'a formé. Un retraité s'installe au café et commente le match de la veille. Cette scène est hypothétique, mais chacun d'entre vous la reconnaît, parce qu'elle se rejoue chaque matin dans des centaines de rues de la circonscription. C'est cela, un quartier vivant : une économie, une sociabilité, une mémoire qui tiennent ensemble. Toute ma politique part de cette scène et y revient.

Ce territoire a une identité précise : une mémoire ouvrière et commerçante. Les ateliers, les marchés, les cafés, les clubs sportifs

de quartier ont forgé une culture urbaine faite de solidarité, de débrouillardise et de fierté. Cette mémoire n'est pas un décor pour cartes postales. C'est un patrimoine commun, au même titre qu'un bâtiment classé. Et le patrimoine, c'est précisément ma responsabilité au Conseil de la ville.

Patrimoine commun : je pèse ces mots. Dans mon vocabulaire de travail, ils désignent tout ce qui appartient à la collectivité et doit lui profiter : les terrains, les équipements, les marchés, les espaces verts, mais aussi les savoir-faire, les lieux de mémoire, l'identité d'un quartier. Ce qui est commun se gère avec deux outils : le registre, pour savoir ce que l'on possède, et le droit, pour le défendre. Cette définition n'a rien d'abstrait. Elle a permis de récupérer des millions de dirhams pour la ville, comme le chapitre suivant le montre, et elle protège concrètement votre cadre de vie.

J'ai défendu ce principe publiquement, y compris quand il fallait dire non. Quand le plan d'aménagement de Hay Mohammadi a été présenté, j'ai refusé de le voter en l'état. Pas par posture : par conviction. On peut moderniser un quartier populaire sans effacer sa mémoire ouvrière. La rénovation qui rase l'identité d'un lieu n'est pas un progrès, c'est une perte sèche pour toute la ville. Ce que j'ai défendu pour Hay Mohammadi, je le défendrai pour Derb Sultan, pour l'ancienne médina, pour chaque rue d'Al Fida - Mers Sultan : moderniser, oui ; effacer, jamais.

Cette conviction n'est pas de la nostalgie. Elle est une stratégie de développement. Les villes qui réussissent sont celles qui transforment leur mémoire en atout : commerce authentique, artisanat, tourisme urbain, culture populaire vivante. Avec la CAN 2025 derrière nous et le Mondial 2030 devant, des centaines de milliers de visiteurs découvriront Casablanca. Ce qu'ils chercheront, ce n'est pas une ville générique. C'est la nôtre, avec son caractère. Notre quartier a tout pour être une destination, à condition d'investir dans ce qu'il est déjà.

Ce que cela change pour vous :

- Votre quartier est traité comme un patrimoine à valoriser, pas comme une zone à raser ou à oublier.
- Chaque projet urbain sera évalué sur un critère simple : respecte-t-il l'identité et les habitants du lieu ?
- La mémoire commerçante et ouvrière devient un argument économique pour attirer visiteurs et investissements.

Chapitre 2. Ce que nous avons déjà changé

Avant de vous demander un mandat, je vous dois un bilan. Le voici, en chiffres vérifiables.

Au Conseil de la ville, j'ai reçu en charge le patrimoine communal. Personne ne savait ce que Casablanca possédait. En 2022, nous avons livré le premier recensement : 1 918 biens, évalués à 7 500 milliards de centimes. Le registre a ensuite été porté à environ 2 000 biens, pour une valeur estimée à 130 milliards de dirhams. Ce registre a été numérisé et annoncé public en mai 2025, une première au Maroc. Pourquoi est-ce important pour vous, habitant d'Al Fida - Mers Sultan ? Parce que ce patrimoine, c'est votre argent. Chaque bien mal géré est un service public en moins dans votre rue.

Et il y avait beaucoup de biens mal gérés. Nous avons trouvé 19 villas communales, d'une valeur de 18 milliards de centimes, louées 250 dirhams par mois. Des locaux loués 12 dirhams par mois. Réfléchissez à ce que représentent 250 dirhams par mois pour une villa : moins que le loyer d'une chambre dans nos quartiers. Pendant que des familles d'Al Fida - Mers Sultan comptaient chaque dirham, des biens publics de grande valeur étaient bradés. Nous avons corrigé : le complexe Zenata est passé

de 10 000 à 100 000 dirhams de loyer. Un terrain de 13 hectares occupé illégalement pendant 30 ans a été identifié. 130 actions en éviction ont été lancées. Le club municipal a été repris en main. Et quand une structure payée pour travailler n'a pas livré, nous avons tranché : la SDL Casa Patrimoine, chargée d'un chantier de 700 millions de centimes, n'a jamais remis le fichier de recensement ; elle a été liquidée en 2024.

Sur le front judiciaire, l'héritage était lourd : environ 2 500 dossiers en justice, dont 280 plaintes historiques dites d'« agression matérielle », des procédures parfois montées pour faire payer la ville. En travaillant chaque dossier au fond, un tiers de ces plaintes ont été rejetées. Une affaire héritée de 1953, avec 200 héritiers, risquait de coûter 147 milliards de centimes à la ville : nous l'avons traitée par le droit, pas par la panique. En cassation, nous avons obtenu l'annulation de jugements de 10 milliards de centimes et de 3,2 milliards, puis, en mai 2026, l'annulation d'une condamnation de 86 millions de dirhams, avec des recours en révision engagés sur 157 millions de dirhams de jugements. Total des condamnations évitées, annoncé en session de mai 2026 : 65 milliards de centimes, soit 650 millions de dirhams. Et quand j'ai constaté des tentatives d'instrumentalisation de la justice contre les biens de la ville, j'ai annoncé publiquement que je saisisais le Procureur Général du Roi pour escroquerie. Défendre l'argent public, c'est aussi savoir dire les choses à voix haute. Cet argent sauvé, c'est de l'argent disponible pour les quartiers.

Quand un terrain public a été menacé, nous n'avons pas cédé. À Aïn Sebaâ, un espace vert d'environ un hectare, d'une valeur d'environ 200 millions de dirhams, a vu son titre foncier retransféré à une société privée sans notification, le 25 novembre 2025. Une semaine après, le 2 décembre, session extraordinaire, démonstration juridique publique, prénotation engagée. J'ai dit ce jour-là une phrase que je maintiens :

« *Nous ne leur céderons pas notre bien. Il nous reviendra, conformément à la loi.* »

Au Parlement, comme votre député depuis 2021, j'ai porté les sujets de votre quotidien : le contrôle des prix, interpellant le ministre des Finances en décembre 2023 et janvier 2024 ; le transport urbain public, interpellant le ministre de l'Intérieur le 27 mai 2024 ; le recouvrement de la fiscalité locale en janvier 2024 ; les maisons menaçant ruine en 2023 ; la formation des jeunes avec les Cités des métiers et des compétences en juillet 2023 ; la gestion déléguée des services publics dès septembre 2022. Et ici même, à Bab Marrakech, un chantier d'environ 60 millions de dirhams transforme le marché : 217 magasins, 48 kiosques, un parking souterrain de 160 places. J'y reviendrai en détail.

Ce que cela change pour vous :

- 650 millions de dirhams de condamnations évitées : des ressources préservées pour les services de proximité au lieu de partir en jugements.
- Un registre public du patrimoine : vous pouvez vérifier ce que la ville possède et comment c'est géré.
- Un député qui a posé au gouvernement les questions de votre quotidien : prix, transport, logement, formation.

Chapitre 3. Le logement et la sécurité du bâti

Dans nos quartiers anciens, la question du logement commence par une question de sécurité. Trop de familles d'Al Fida - Mers Sultan et de l'ancienne médina vivent dans des bâtiments menaçant ruine. Ce n'est pas un dossier technique. C'est une angoisse quotidienne : celle d'une mère qui regarde une fissure au plafond avant de coucher ses enfants.

J'ai porté ce sujet au Parlement dès 2023. Et j'ai défendu une position claire après le séisme de 2023 : l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine doit assumer pleinement ses prérogatives. La sécurité du bâti ne peut pas reposer sur la seule commune. Elle exige que chaque institution fasse son travail, avec ses moyens. C'est cela, le respect des institutions : ne pas se défausser, et ne pas laisser l'autre se défausser.

Sur le terrain, un dispositif de relogement avec aide financière existe pour les familles concernées. Mon engagement pour 2026-2030 est de le rendre pleinement effectif dans notre circonscription : un recensement précis des bâtiments à risque, immeuble par immeuble, sur le modèle de ce que nous avons fait pour le patrimoine communal ; un accompagnement juridique des familles, car les situations d'indivision et de titres compliqués

bloquent souvent tout ; un suivi public de chaque dossier, du diagnostic au relogement. La méthode du registre, qui a fait ses preuves sur le patrimoine, sera appliquée au bâti à risque.

Prenons un exemple hypothétique, pour illustrer la méthode. Imaginez un immeuble ancien de Derb Sultan, occupé par six familles, dont le propriétaire est une succession dispersée. Aujourd'hui, personne ne bouge : les familles ont peur, la succession est introuvable, l'administration attend. Demain, avec un registre du bâti à risque : l'immeuble est diagnostiqué et classé, les familles sont informées de leurs droits et du dispositif d'aide, le volet juridique est traité par des professionnels, et chaque étape est datée et consultable. Ce n'est pas de la magie. C'est de l'organisation, du droit et de la transparence.

La sécurité du bâti exige enfin de la constance budgétaire. Un diagnostic sans crédits de travaux ne protège personne. C'est ici que la doctrine financière rejoint le quotidien : une ville qui évite 650 millions de dirhams de condamnations, qui remet ses loyers au juste prix et qui vise un budget porté de 3 à plus de 5 milliards de dirhams est une ville qui peut financer la mise en sécurité de ses quartiers anciens. Je refuse le discours de l'impuissance : l'argent existe quand la gestion est sérieuse. Mon rôle de député sera de faire converger les crédits nationaux de l'habitat et la capacité retrouvée de la commune vers un objectif unique : plus aucune

famille de la circonscription ne doit vivre sous un plafond qui menace.

Le logement, c'est aussi l'équité. Notre circonscription ne demande pas de privilèges. Elle demande que les programmes nationaux de l'habitat s'appliquent ici avec la même intensité qu'ailleurs, et que la rénovation ne soit jamais un prétexte pour déplacer les habitants loin de leur quartier. Rénover sur place, reloger à proximité, préserver les liens sociaux : ce sont mes trois principes, et je les défendrai dans chaque commission.

Ce que cela change pour vous :

- Un recensement public des bâtiments à risque de la circonscription, avec un suivi datée de chaque dossier.
- Un accompagnement juridique gratuit pour les familles bloquées par des successions ou des titres complexes.
- Un principe non négociable : la rénovation se fait pour les habitants, pas contre eux, et le relogement se fait à proximité.

Chapitre 4. Le commerce, notre ADN : Bab Marrakech et au-delà

Le commerce n'est pas une activité parmi d'autres à Al Fida - Mers Sultan. C'est notre ADN. Des générations de familles ont vécu, grandi et scolarisé leurs enfants grâce à un magasin, un étal, un atelier. Quand le commerce de proximité va bien, tout le quartier respire. Quand il s'affaiblit, c'est toute la vie sociale qui se dégrade.

C'est pourquoi le chantier de Bab Marrakech est pour moi bien plus qu'un projet d'équipement. C'est un symbole de la méthode. Environ 60 millions de dirhams investis pour un marché moderne : 217 magasins, 48 kiosques, et un parking souterrain de 160 places. Concrètement : des commerçants qui travaillent dans des conditions dignes, des clients qui reviennent parce que l'accès est facile et le lieu agréable, des emplois maintenus et créés sur place. Un marché rénové, ce n'est pas du béton. C'est du chiffre d'affaires pour des centaines de familles.

Mon programme 2026-2030 pour le commerce s'articule autour de trois axes. Premier axe : achever et réussir Bab Marrakech, avec une attention particulière à la phase délicate de réinstallation des commerçants, pour que personne ne soit laissé au bord du chemin. Deuxième axe : étendre la logique de modernisation aux autres

pôles commerciaux de la circonscription, en concertation avec les commerçants eux-mêmes, car personne ne connaît mieux un marché que ceux qui y travaillent. Troisième axe : connecter notre commerce aux grandes échéances. La CAN 2025 l'a montré, le Mondial 2030 le confirmera : les visiteurs veulent des lieux authentiques. Nos souks, nos artisans, notre cuisine de quartier sont une offre touristique en soi, à condition d'être accessibles, propres et bien signalés.

Prenons un exemple hypothétique pour mesurer ce qu'un tel équipement change. Imaginez un commerçant de tissus installé depuis vingt ans près de Bab Marrakech. Aujourd'hui, ses clients renoncent parfois à venir faute de stationnement, la marchandise souffre de locaux vétustes, et il hésite à transmettre l'affaire à son fils. Demain, dans un marché rénové : un magasin aux normes, un parking de 160 places à quelques mètres, un flux de visiteurs renforcé par l'attractivité retrouvée du lieu. Le même commerçant, le même savoir-faire, mais un outil de travail à la hauteur. Multipliez cette histoire par 217 magasins et 48 kiosques : c'est cela, l'effet réel d'un investissement public bien pensé.

Au Parlement, j'ai aussi porté la dimension nationale de ce sujet. En juin 2025, j'ai interrogé le gouvernement sur la stratégie du commerce extérieur 2025-2027 : la réponse a annoncé 12 guichets régionaux pour accompagner les entreprises. J'y veillerai : ces guichets doivent servir aussi les petits commerçants et les artisans

qui veulent exporter, pas seulement les grandes structures. Et j'ai interpellé le ministre des Finances sur le contrôle des prix, en décembre 2023 et janvier 2024, parce que la vie chère frappe d'abord les quartiers populaires, côté clients comme côté commerçants.

Ce que cela change pour vous :

- Un marché de Bab Marrakech modernisé : 217 magasins, 48 kiosques, 160 places de parking, et une réinstallation des commerçants suivie de près.
- Une méthode de modernisation concertée, étendue progressivement aux autres pôles commerciaux du quartier.
- Un député qui défend le pouvoir d'achat et l'accès des petits commerçants aux dispositifs nationaux.

Chapitre 5. La rue qui fonctionne : propreté, stationnement, éclairage

La confiance dans la politique commence en bas de chez soi. Une rue propre, un trottoir praticable, un stationnement ordonné, un éclairage qui fonctionne : voilà le premier service public. Quand la rue fonctionne, tout le reste devient crédible.

La propreté, d'abord. J'ai dénoncé publiquement, en décembre 2025, la situation de 2 500 agents de propreté maintenus dans des contrats précaires. On ne peut pas exiger une ville propre de travailleurs traités sans dignité. Mon engagement : faire de la condition des agents de propreté un critère central des contrats de gestion déléguée, avec des exigences sociales vérifiables. C'est une question d'équité, et c'est aussi une question d'efficacité : un agent respecté fait un meilleur travail qu'un agent jetable. J'avais d'ailleurs interpellé le gouvernement sur la gestion déléguée dès septembre 2022 : le contrôle des délégataires est un travail permanent, pas une formalité de signature.

Le stationnement, ensuite. Les chiffres disent tout : Casablanca compte 800 000 places de stationnement, dont seulement 8 000 sont horodatées. Soit 1 % de places gérées, et 99 % livrées à l'informel. Après le retrait de Casa Baia, un appel à manifestation

d'intérêt est en préparation pour construire enfin un système professionnel. Et en attendant, nous avons agi sur le réel : en mai 2025, le Conseil a adopté un cahier des charges pour les gardiens de voitures. Enquête sociale, zones délimitées, horaires définis. Ni chasse aux gardiens, dont beaucoup vivent de ce travail, ni abandon des habitants au racket : un cadre, des droits, des devoirs. C'est cela, gouverner par le droit.

Sur ce sujet du stationnement, je veux être précis sur la philosophie. Le gardien de voitures de votre rue n'est pas l'ennemi : c'est souvent un père de famille qui n'a pas trouvé d'autre travail. L'ennemi, c'est l'absence de règles, qui transforme un service en rapport de force. Le cahier des charges adopté en mai 2025 répond exactement à cela : une enquête sociale pour connaître les personnes concernées, des zones délimitées pour que chacun sache où il travaille, des horaires pour que le service ait un cadre. L'équité, ce n'est pas choisir entre l'habitant et le gardien. C'est donner à chacun des droits clairs et des devoirs clairs.

L'éclairage et l'espace public, enfin. Une rue éclairée est une rue plus sûre, en particulier pour les femmes et pour les commerçants qui ferment tard. Mon engagement pour la circonscription : un diagnostic partagé, rue par rue, des points noirs d'éclairage et d'entretien, établi avec les habitants et les associations de quartier, et un suivi public des interventions. La méthode est toujours la même : recenser, publier, corriger, rendre compte.

Un dernier mot sur la méthode de la rue. Rien de tout cela ne réussira sans les habitants. La propreté est un contrat à deux signatures : la ville assure un service digne, le quartier respecte l'espace commun. Les comités de quartier, les associations de commerçants, les amicales d'immeubles seront mes interlocuteurs permanents : ce sont eux qui savent quelle rue est oubliée par la collecte, quel lampadaire est en panne depuis des mois, quel carrefour pose problème le soir. Mon engagement est de transformer ces signalements en interventions traçables, avec un circuit simple : signaler, enregistrer, corriger, publier. La proximité n'est pas un mot de campagne. C'est une organisation du travail.

Ce que cela change pour vous :

- Des exigences sociales pour les 2 500 agents de propreté inscrites dans les contrats, parce que la dignité des travailleurs conditionne la propreté de la ville.
- Un stationnement encadré : gardiens identifiés, zones et horaires définis, fin progressive de l'arbitraire.
- Un diagnostic public de l'éclairage et de l'entretien, rue par rue, avec suivi des interventions.

Chapitre 6. L'emploi à moins de 30 minutes

Un quartier populaire ne demande pas la charité. Il demande du travail. Mon objectif pour 2030 tient en une phrase : que chaque jeune d'Al Fida - Mers Sultan puisse trouver un emploi à moins de 30 minutes de chez lui.

Ce n'est pas un slogan, c'est un plan adossé à des projets réels. Le premier s'appelle Casablanca Tech Valley, à Sidi Othmane, sur le site El Hantate. Les chiffres : 1,5 milliard de dirhams d'investissement, 25 000 emplois visés, une première phase de 6,5 hectares sur un foncier communal de plus de 100 hectares, et une vision d'ensemble de 260 hectares. Le projet est porté par Ewane, filiale de la CDG, et il autorise pour la première fois des immeubles hauts à Moulay Rachid. Retenez surtout ceci : ce projet naît sur un foncier communal. C'est la démonstration de toute ma doctrine. Le patrimoine public, bien géré, ne sert pas à enrichir des rentiers à 250 dirhams par mois. Il sert à créer des emplois par dizaines de milliers.

Le deuxième pilier : les 100 milliards de centimes d'investissements créateurs d'emplois annoncés en février 2025 pour Ben M'sick et Moulay Rachid. Ces territoires sont nos voisins directs. Un pôle d'emploi à Sidi Othmane ou à Moulay Rachid, c'est

un horizon professionnel pour un jeune de Derb Sultan, à condition que le transport suive. C'est pourquoi j'ai interpellé le ministre de l'Intérieur sur le transport urbain public le 27 mai 2024 : l'emploi à moins de 30 minutes est autant une affaire de bus et de tramway que d'usines et de bureaux.

Le troisième pilier : la formation. J'ai interrogé le gouvernement en juillet 2023 sur les Cités des métiers et des compétences. Ces établissements doivent devenir la passerelle naturelle entre nos quartiers et les emplois de la Tech Valley et des nouveaux pôles : filières courtes, qualifiantes, connectées aux besoins réels des entreprises qui s'installent. Mon rôle de député est de faire le pont : que les recruteurs de ces projets rencontrent les jeunes de la circonscription, par des forums d'emploi de quartier et des conventions de formation ciblées.

Illustrons l'objectif par un exemple hypothétique. Imaginez une jeune fille de Mers Sultan, bachelière, qui hésite entre chercher un petit emploi de survie et tenter une formation dont elle ne voit pas le débouché. Dans le dispositif que je défends, son parcours devient lisible : une Cité des métiers et des compétences lui propose une filière courte alignée sur les recrutements annoncés de la Tech Valley ; un forum d'emploi de quartier la met face aux entreprises qui s'installent à Sidi Othmane ; un transport public digne de ce nom met le site à moins de 30 minutes de chez elle. À chaque maillon, une institution précise est responsable, et le

député que je suis a pour métier de vérifier que la chaîne tient. Un emploi, ce n'est pas de la chance. C'est une chaîne qui fonctionne.

Enfin, la doctrine financière qui rend tout cela possible : faire passer Casablanca d'une commune endettée à une commune qui investit, avec un budget porté de 3 à plus de 5 milliards de dirhams. Chaque dirham de patrimoine valorisé, chaque condamnation évitée, chaque loyer remis au juste prix alimente cette capacité d'investissement. La bonne gestion n'est pas une fin en soi : c'est le carburant de l'emploi.

Ce que cela change pour vous :

- 25 000 emplois visés à la Tech Valley et 100 milliards de centimes d'investissements à Ben M'sick et Moulay Rachid : des débouchés concrets à proximité.
- Un lien organisé entre les jeunes de la circonscription et ces employeurs : formation qualifiante, forums d'emploi de quartier.
- Un transport public défendu au Parlement, parce qu'un emploi inaccessible n'est pas un emploi.

Chapitre 7. 2030 commence ici

Casablanca vient de vivre la CAN 2025 et se prépare à accueillir le Mondial 2030. Certains voient ces échéances comme des affaires de stades. Je les vois comme des accélérateurs pour les quartiers, à une condition : que les retombées soient organisées, et non laissées au hasard.

Commençons par un acquis qui vous appartient : le complexe Mohammed V. Il est resté propriété communale, protégé par la loi 57.19 qui rend les biens publics inaliénables, et il a été rénové pour la CAN 2025. Ce stade est au patrimoine des Casablancais ce que la maison familiale est à une famille : on l'entretient, on le modernise, on ne le brade pas. Sa préservation illustre le principe qui guide toute mon action sur le patrimoine : ce qui appartient à tous doit profiter à tous.

Le Mondial 2030, maintenant. Des centaines de milliers de visiteurs traverseront Casablanca. Beaucoup logeront, mangeront, achèteront. La question est simple : ces dépenses iront-elles uniquement aux grandes zones hôtelières, ou irrigueront-elles aussi nos quartiers ? Ma réponse tient en trois chantiers. D'abord le transport : des liaisons efficaces entre les sites du Mondial et nos quartiers commerçants, pour que Bab Marrakech et l'ancienne médina soient à quelques minutes des flux de visiteurs. Ensuite

l'espace public : propreté, éclairage, signalétique, façades, pour que le quartier soit fier de se montrer. Enfin le commerce et l'artisanat : préparer nos commerçants à cette clientèle, en lien avec les dispositifs nationaux.

Préparer 2030, c'est aussi savoir débloquer ce qui est paralysé. L'exemple de la Villa Mauvillier le montre. Un terrain de 551 mètres carrés à l'angle Zerkouni-Anfa a paralysé pendant 5 ans un projet d'hôtel d'une grande enseigne internationale. Le 10 juin 2025, lors d'une session que j'ai présidée, le Conseil a voté la déclaration d'utilité publique. J'ai pris le temps d'expliquer le droit à tous : un permis de construire et un titre de propriété ne font pas obstacle à une expropriation d'utilité publique, dès lors qu'une juste indemnisation est versée sous le contrôle du juge. Personne n'est spolié, la ville avance, l'investissement se réalise. Cette pédagogie du droit est ma marque de fabrique : expliquer avant de décider, décider selon la règle, indemniser selon la justice. C'est exactement l'état d'esprit qu'exigent les chantiers de la décennie 2030.

Il y a aussi la ville durable. Le stress hydrique est une réalité : nous avons affecté 334 millions de centimes d'excédent budgétaire aux puits et aux sources, pour arroser les espaces verts sans toucher à l'eau potable. C'est une mesure de bon sens qui dit quelque chose de plus grand : chaque goutte d'eau potable doit aller aux habitants, et les espaces verts doivent vivre grâce à des ressources

alternatives. Les espaces verts, justement, ne sont pas négociables. Le combat d'Aïn Sebaâ le prouve : quand un espace vert public d'une valeur d'environ 200 millions de dirhams a été menacé, nous avons répondu par le droit, la prénotation et la mobilisation publique, avec le soutien de la maire. Ce que nous défendons là-bas, nous le défendrons ici : chaque mètre carré vert de la circonscription est un bien commun.

Ce que cela change pour vous :

- Le complexe Mohammed V reste un bien public, rénové et protégé par la loi : le patrimoine sportif des Casablancais n'est pas à vendre.
- Un plan pour que les visiteurs du Mondial 2030 dépensent aussi dans nos marchés et nos rues commerçantes, pas seulement dans les zones hôtelières.
- Des espaces verts défendus par le droit et arrosés sans eau potable : la ville durable commence par ces choix concrets.

Chapitre 8. La jeunesse et la culture populaire

On parle souvent de la jeunesse des quartiers populaires comme d'un problème à gérer. Je la vois comme notre principal capital. Encore faut-il lui offrir trois choses : des lieux, des repères et des perspectives.

Des lieux, d'abord. Le sport et la culture de proximité sont les premières écoles de la vie collective. La reprise en main du club municipal, dans le cadre de notre travail sur le patrimoine, relève de cette logique : les équipements publics doivent servir le public, en priorité les jeunes. Mon engagement : recenser les équipements sportifs et culturels de la circonscription, publier leur état et leurs conditions d'accès, et programmer leur remise à niveau. Un terrain de proximité éclairé et entretenu fait plus pour un adolescent que dix discours.

Des repères, ensuite. Notre culture populaire est une grande culture. J'ai consacré en 2009 une tribune à Mohamed Choukri et à la littérature de la marge. Choukri, c'est la preuve qu'un enfant de la pauvreté, analphabète jusqu'à l'âge adulte, peut devenir un écrivain traduit dans le monde entier. Son œuvre dit la vérité des quartiers durs sans misérabilisme et sans honte. Voilà un repère pour notre jeunesse : la langue arabe comme outil de conquête, la

lecture comme ascenseur social, l'écriture comme dignité. La même année, j'ai écrit sur le débat entre Al-Jabri et Arkoun, en le traitant pour ce qu'il est : une confrontation de méthodes intellectuelles, une leçon de rigueur sur la manière de lire notre héritage. Ce que je retiens de ces deux penseurs, c'est le débat d'idées lui-même : argumenter au lieu d'insulter, lire au lieu de répéter. C'est exactement ce dont notre vie publique a besoin.

Cette exigence intellectuelle n'est pas réservée aux universitaires. Elle se traduit très concrètement dans un quartier. Un club de lecture dans une maison de jeunes, c'est un espace où l'on apprend à argumenter. Un atelier d'écriture, c'est un lieu où un adolescent découvre que son quotidien mérite d'être raconté, comme Choukri l'a prouvé pour les quartiers de la marge. Un débat organisé entre lycéens, c'est un entraînement à la citoyenneté. La langue arabe, notre langue, est ici traitée pour ce qu'elle est : un fait linguistique et littéraire vivant, un outil de pensée moderne, un capital que notre jeunesse possède déjà et qu'il faut équiper.

Mon programme culturel pour la circonscription en découle : soutenir les bibliothèques et les espaces de lecture de quartier ; accompagner les initiatives des jeunes dans la musique, le théâtre, l'audiovisuel et les cultures urbaines, qui sont les héritières directes de notre mémoire populaire ; valoriser l'histoire des quartiers par des projets de collecte de mémoire, avec les anciens, les commerçants, les clubs. La culture n'est pas un luxe pour

quartiers riches. Elle est, chez nous, une matière première abondante qui ne demande qu'à être équipée.

Des perspectives, enfin. Tout ce livre en parle : la formation (chapitre 6), l'emploi à moins de 30 minutes, le commerce modernisé. La jeunesse ne se traite pas dans un chapitre séparé de la vie économique. Elle est la destinataire de l'ensemble du programme.

Ce que cela change pour vous :

- Un état des lieux public des équipements sportifs et culturels du quartier, suivi d'un plan de remise à niveau.
- Des bibliothèques et espaces de lecture soutenus, avec Choukri comme preuve que la marge peut produire l'excellence.
- Un soutien concret aux projets culturels portés par les jeunes eux-mêmes, dans tous les langages artistiques d'aujourd'hui.

Chapitre 9. Le contrat de mandat : comment me demander des comptes

Un programme sans mécanisme de contrôle est une lettre au vent. Voici donc le chapitre le plus important de ce livre : comment vous pourrez me demander des comptes, précisément, entre 2026 et 2030.

Ma méthode a déjà été testée sur le patrimoine de la ville. Nous avons recensé 1 918 biens en 2022, porté le registre à environ 2 000 biens pour 130 milliards de dirhams, et annoncé sa mise en accès public en mai 2025, une première au Maroc. Quand une structure ne livrait pas, nous en avons tiré les conséquences : la SDL Casa Patrimoine, qui n'a jamais livré le fichier de recensement malgré un chantier de 700 millions de centimes, a été liquidée en 2024. La transparence n'est pas un slogan chez moi. C'est une pratique, avec des sanctions quand il le faut.

Voici donc mon contrat de mandat, en cinq clauses. Première clause : un compte rendu annuel public, chiffré, devant les habitants de la circonscription, chapitre par chapitre de ce livre. Ce qui avance, ce qui bloque, et pourquoi. Deuxième clause : la publication de mon activité parlementaire, questions posées, réponses obtenues, textes défendus, dans la continuité de ce que

j'ai fait depuis 2021 sur les prix, le transport, la fiscalité locale et l'habitat menaçant ruine. Troisième clause : des permanences régulières dans la circonscription, parce que l'écoute du quartier n'est pas une posture de campagne, c'est un outil de travail. Ce que les habitants signalent, un commerçant sur les délais d'un chantier, une famille sur un immeuble fissuré, vaut souvent mieux qu'un rapport.

Quatrième clause : la vérité sur les moyens. Je ne promettrai jamais une dépense sans dire d'où vient l'argent. La doctrine est connue : faire passer le budget de Casablanca de 3 à plus de 5 milliards de dirhams, en valorisant le patrimoine et en assainissant les finances. Les 650 millions de dirhams de condamnations évitées montrent le gisement que représente la seule bonne gestion juridique. Cinquième clause : le respect des institutions et des adversaires. Je critique des décisions, jamais des personnes. Je saisis la justice quand il le faut, j'accepte ses décisions, j'utilise les voies de recours prévues par le droit. Quand des jugements nous semblaient infondés, nous avons obtenu des annulations en cassation, dont une de 10 milliards de centimes et une autre de 3,2 milliards, et engagé des recours en révision sur 157 millions de dirhams. Le droit est ma seule arme, et elle suffit.

Certains me demanderont : pourquoi croire que ces clauses seront tenues ? Réponse : parce qu'elles l'ont déjà été, à plus grande échelle. Rendre public un registre de 2 000 biens valant 130

milliards de dirhams, c'est accepter que chacun puisse contrôler la gestion municipale, y compris mes adversaires. Liquidier une société de développement local qui ne livre pas, c'est accepter de déplaire pour faire respecter le contrat. Annoncer en pleine session les montants évités et les recours engagés, c'est se lier les mains publiquement. J'ai construit ma vie publique sur cette contrainte volontaire de transparence. Le contrat de mandat n'est que son prolongement à l'échelle de la circonscription.

Ce contrat vous donne un pouvoir simple : celui de comparer, chaque année, ce livre et la réalité. Si l'écart se creuse sans explication, sanctionnez-moi. Si les preuves s'accumulent, renouvez votre confiance. C'est ainsi que la démocratie locale redevient crédible : par la boucle de la promesse, de la preuve et du compte rendu.

Ce que cela change pour vous :

- Un rendez-vous annuel public où votre député rend des comptes, chiffres à l'appui, chapitre par chapitre.
- Un accès permanent : permanences de quartier et publication de l'activité parlementaire.
- Une règle d'or : aucune promesse sans financement identifié, aucune dépense sans justification publique.

Conclusion. Rendez-vous en 2030

Ce livre a commencé par une école publique d'un quartier populaire de Casablanca et s'achève sur un rendez-vous : 2030. Entre les deux, il y a une méthode qui a fait ses preuves. Recenser avant de promettre. Publier avant de décider. Défendre le bien commun par le droit, jamais par le bruit. Transformer chaque dirham de patrimoine bien géré en service public, en équipement, en emploi.

Al Fida - Mers Sultan n'est pas la périphérie de quoi que ce soit. C'est le cœur populaire de la métropole, sa mémoire commerçante et ouvrière, et, si nous le décidons ensemble, l'un des moteurs de son avenir. Le marché de Bab Marrakech modernisé, les bâtiments sécurisés, la rue qui fonctionne, l'emploi à moins de 30 minutes, la jeunesse équipée en lieux et en repères : rien de tout cela n'est un rêve. Ce sont des chantiers, avec des montants, des calendriers et des responsables.

Je sais ce que des années de promesses non tenues ont fait à la confiance des habitants de nos quartiers. Je ne vous demande pas de croire sur parole. Je vous demande de vérifier. Relisez le chapitre 2 : tout y est daté et chiffré. Gardez ce livre, cornez les pages, notez dans la marge ce qui vous concerne. En 2027, en

2028, en 2029, à chaque compte rendu annuel, sortez-le et comparez. C'est un usage inhabituel pour un livre de campagne, et c'est exactement pour cela que je l'ai écrit ainsi. Un élu de la preuve n'a pas peur des lecteurs attentifs. Il les recherche.

En septembre 2026, vous ne choisirez pas un slogan. Vous choisirez une méthode de travail pour quatre ans. La mienne tient en trois mots : preuve, proximité, résultats. Je vous demande votre confiance sur la base de ce qui a été fait, et je m'engage à la mériter sur la base de ce qui sera vérifié. Ce quartier m'a tout appris. Il est temps de tout lui rendre.

Annexe. Dix engagements pour Al Fida - Mers Sultan

- 1. Réussir la modernisation du marché de Bab Marrakech (environ 60 millions de dirhams, 217 magasins, 48 kiosques, parking de 160 places) et accompagner la réinstallation de chaque commerçant.
- 2. Créer un registre public des bâtiments menaçant ruine de la circonscription et rendre pleinement effectif le dispositif de relogement avec aide financière, avec l'appui de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.
- 3. Inscrire des exigences sociales vérifiables pour les agents de propreté dans les contrats de gestion déléguée, après avoir dénoncé la précarité de 2 500 d'entre eux.
- 4. Généraliser l'encadrement des gardiens de voitures (enquête sociale, zones délimitées, horaires) et soutenir la mise en place d'un stationnement professionnel, face au déséquilibre actuel de 8 000 places horodatées sur 800 000.
- 5. Connecter les jeunes de la circonscription aux 25 000 emplois visés de la Casablanca Tech Valley et aux investissements de Ben M'sick et Moulay Rachid, par la formation qualifiante et des forums d'emploi de quartier.

- 6. Défendre au Parlement un transport urbain public qui mette les pôles d'emploi et les sites du Mondial 2030 à moins de 30 minutes de nos quartiers.
- 7. Préparer le quartier au Mondial 2030 : espace public remis à niveau, signalétique, et plan pour orienter les visiteurs vers nos commerces et notre patrimoine.
- 8. Protéger chaque espace vert de la ville par le droit, comme à Aïn Sebaâ, et étendre l'arrosage sans eau potable engagé avec 334 millions de centimes d'excédent affectés aux puits et sources.
- 9. Publier un état des lieux des équipements sportifs et culturels de la circonscription et programmer leur remise à niveau, avec un soutien aux bibliothèques et aux projets culturels des jeunes.
- 10. Rendre des comptes chaque année, publiquement et en chiffres, sur chacun des neuf engagements précédents, dans la continuité du registre public du patrimoine et de la doctrine d'un budget porté de 3 à plus de 5 milliards de dirhams.